

Séance du 24 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 24 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : Mme Danielle Girard, Mme Françoise Hardy (mairesse déléguée de Dampierre), M. Patrick Toutain, M. François Caré, M. Ivo Vandeveld, M. Alexandre Maisons (arrivé à 20 h 50) M. Geoffrey Osternaud et M. Philippe Merlet (maire délégué de Blévy) ;

Excusés : M. Laurent Palat, M. Daniel Chéron (pouvoir à M. Arnaud de Boisanger), M. Jean Paul Alleaume (pouvoir à Danielle Girard), M. Manuel Fonseca

M. le Maire demande une minute de silence en mémoire de Madame Nathalie Bouillon, ancienne conseillère municipale qui est décédée l'été dernier.

Secrétaire de séance : Philippe Merlet

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Travaux de voirie, Rue de la Butte des Châtelets à Blévy :

Choix de l'entreprise et autorisation à M le Maire de signer le marché et tous les documents y afférents.

M. le Maire : par l'intermédiaire des services de ELI28, la commune a lancé un appel d'offre pour les travaux de remise en état de la rue de « La butte des Châtelets » à Blévy.

Quatre entreprises ont été consultées. Les quatre ont répondu, mais une offre étant jugée inappropriée a été éliminée. ELI 28 nous a transmis son rapport d'analyse des offres.

Les notes des trois entreprises sont très proches.

Après négociation avec les entreprises concernées, ELI28 propose d'attribuer ce marché à l'entreprise ayant obtenu la meilleure note, soit TP28 qui se trouve également être la moins chère.

Aussi je demande au conseil l'autorisation de signer ce marché et l'ensemble des documents y afférents.

M. Toutain : Lorsqu'on lit les offres on voit une application du bitume, soit façon mécanique, soit manuelle, ce processus apparait dans toutes les offres. Les notes sont vraiment proches.

M. Merlet : Mécanique, c'est avec les grosses machines d'application, procédé peu adapté sur cette petite rue. TP 28 a toujours fait du travail correct et nous avons une certaine proximité en cas de soucis.

Vote du conseil : le conseil vote à l'unanimité le choix de l'entreprise TP28 et autorise M le Maire à signer le marché et tous les documents y afférents.

Mise en conformité de la protection sociale des agents ;

M. le Maire : Le 19 décembre 2023, le conseil municipal a délibéré sur le financement de la couverture prévoyance santé des agents et a décidé le maintien de la participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labélisée. A partir du 1er janvier 2025, la réglementation prévoit un montant minimum de 7€.

Il est donc proposé de substituer à compter du 1 janvier 2025 le montant de 7 € au 5 € antérieur. Le conseil accepte à l'unanimité.

Contrat assurance arrêt de travail du personnel :

M. le Maire : Le contrat d'assurance arrêt de travail de nos agents que nous avons signé avec GROUPAMA arrive à terme au 31 décembre 2024.

Le Centre de gestion nous propose un nouveau contrat avec « CNP assurances » par l'intermédiaire du courtier RELYENS.

GROUPAMA nous a fait une nouvelle proposition avec des taux légèrement inférieurs à ceux du Centre de gestion.

Tableau des taux pour chaque offre comparable

		CDG / CNP	GROUPAMA
CRNACL	franchise 15 jours	5.25 %	5.20 %
IRCANTEC	franchise 10 jours	1.09 %	1.08 %
		Contrat de 4 ans	Contrat de 4 ans
		Taux garanti	Taux garanti
		3 ans	3 ans
		Frais de gestion	Frais de gestion
		0.11 %	0

La proposition de GROUPAMA paraît la plus intéressante.

GROUPAMA fait des propositions avec ou sans franchise pour les agents CNRACL ;

Sans Franchise	6.80 %
Franchise 10 jours	6.00 %
Franchise 15 jours	5.20 %

La masse salariale prévisionnelle en 2025 pour les agents « CRNACL » est d'environ 200 K€, charges patronales comprises.

L'économie des 10 jours de franchise serait donc de 1.6 K€. Celle de 15 jours de franchise de 3.20 K€.

En fonction de ces données, il nous faut choisir notre futur assureur ainsi que les différents taux que nous privilégions et autoriser le maire sur ces bases à signer un nouveau contrat et tous les documents y afférent.

M. Toutain : quelles étaient les conditions du précédent contrat.

M. le Maire : Nous avons un contrat sans franchise avec un taux de 5.56 % garanti 3 ans

M. Osternaud : nous devrions opter pour un contrat sans franchise.

M. le Maire : Nous n'avons pas beaucoup d'arrêt maladie, nos agents sont sérieux.

Nous pouvons assumer un contrat avec franchise et au vu des écarts nous pouvons donc souscrire un contrat avec franchise ; le coût est moindre sur un contrat avec franchise de 15 jours avec un taux à 5.20 % et la commune peut auto assurer la période de franchise.

Le conseil vote à l'unanimité pour un contrat avec franchise de 15 jours et accepte de renouveler le contrat avec Groupama aux conditions ci-dessus.

Délibération communale relative à l'adoption du rapport de la commission locale d'Evaluation des Charges transférées à l'agglomération relatives à la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours »;

M. le Maire : Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'agglomération du pays de Dreux exerce la compétence « contributions financières au budget du service incendie et de secours » des communes membres de l'agglomération.

Le versement de la commune au SDIS sera donc effectué à compter du 1^{er} janvier 2024 par l'agglo du pays de Dreux et non plus par la commune mais parallèlement, le montant de la contribution de compensation sera augmenté du montant versé au SDIS en gelant le montant que nous avons versé en 2023 (sans possibilité de révision) soit 37 420 €/an.

Notre budget 2024 tient déjà compte de la modification de ce versement sur la ligne de charge. Les conseillers ont, en leur possession, trois documents de l'agglo, dont le modèle de délibération communale.

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité.

Modification des tarifs communaux de location de tables ou plateaux :

M. Le Maire : La commune loue des tables ou plateaux ; le prix est de 2 € à 'unité.

Cela engendre des factures d'un montant ridicule qui coûte cher à la commune qui gère

- Prise de commande
- Rendez-vous de prise de matériel
- Rendez-vous de retour de matériel
- Facturation – comptabilisation

Certains habitants sont agacés de recevoir des factures d'un si faible montant. Ne pourrait-on pas laisser ce tarif de 2€ par unité en rajoutant : « mais avec un forfait minimum de facturation de 20 € »
Le conseil a en main la liste des tarifs.

M. Maisons : On peut augmenter le prix de location.

M. le Maire : c'est un service que l'on offre

M. Merlet : les plateaux sont vieux et ont besoin d'être remis en état.

Le conseil vote à l'unanimité pour une facturation minimum de 20 €.

Participation communale 2024 au fond de solidarité pour le logement d'Eure et Loir :

M. le Maire : Le département finance les personnes pouvant éprouver des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le département sollicite comme tous les ans une participation financière des communes en fonction de logements sociaux existants dans la commune.

La participation est de 3 € par logement.

Le nombre de logements sociaux sur Maillebois étant de 14 (quatorze) notre participation serait donc de 42 € (quarante-deux euros).

Le conseil accepte à l'unanimité.

Communication du rapport annuel d'activité 2023 de l'agglo du pays de Dreux :

M le Maire : Le président de l'agglo du pays de Dreux a établi son rapport d'activité de 2023 qui a été communiqué au conseil municipal.

Informations et questions diverses

M. le Maire : l'association Art et Clochers, organisatrice des « Jeux Artistiques » sur la commune a financé deux sculptures en bois « Le Roi et la reine » et en a fait don à la commune. A ce jour elles sont stockées et visibles dans la salle des fêtes. Avez-vous une autre idée de présentation ?

Monsieur le Maire propose une visite dans la salle des fêtes pour visualiser l'endroit d'exposition. Après discussion, le conseil décide de maintenir les statues dans la salle des fêtes mais avec la mise en œuvre d'un système de fixation pour éviter tout incident.

Le propriétaire d'un petit terrain à Blévy, au 7 rue de la Mairie, souhaiterait céder celui-ci à la commune pour un euro symbolique. Ce terrain est très étroit et difficilement utilisable, néanmoins M le Maire demande au conseil de réfléchir à cette proposition qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Pour information les perspectives de quotas scolaires pour 2024/2025 sont de 87 enfants.

De nombreux actes notariés ont été signés. Nous sommes maintenant propriétaires :

Du terrain de l'ancien silo

De la bande de terrain « rue Saint Claude » à Blévy

De partie de la voirie au sud Cité Jean Moulin, à Maillebois.

Concernant le terrain du silo, il sera nécessaire de convoquer la commission travaux, pour analyser le devenir de celui-ci.

Nous avons reçu des informations sur la fin du réseau télécommunications « téléphone » en cuivre (câble). La commercialisation des raccordements cuivre s'arrêtera en 2026.

Nous allons devoir communiquer sur cette nouvelle contrainte.

Concernant l'enquête publique sur l'épandage de digestat en provenance d'un méthaniseur des hauts de Seine, les trois commissaires enquêteurs ont émis un avis favorable sans réserve.

Ils ont émis une recommandation : les camions entrant ne devront pas traverser Maillebois.

Concernant l'installation de deux silos de stockage dans des cuves d'environ 5 800 m² semi-enterrées et couvertes sur la commune de Saint Maixme, l'emplacement finalement retenu serait le long de la D939 à l'angle de la route du Loinquin.

L'implantation de ces silos est « en dehors » de l'enquête publique mais sera soumise à la consultation du public dans le cadre du dépôt du dossier d'enregistrement d'installation classée.

L'emplacement choisi serait tout proche de Fouville et de la Hillière.

M. Caré : la population sera ennuyée

M. Merlet : c'est inadmissible, le trafic de poids lourds sera important depuis Mantes, les routes seront impactées. Les maisons proches du site vont se déprécier. C'est une simple question d'argent, je pourrais concevoir que l'on traite nos déchets même ceux de communes proches mais pas de la région parisienne. On verra dans le temps si les contrôles sont efficaces et maintenus. On nous parle de sauvegarder notre environnement et on vient nous polluer. Oui au tri strict de nos déchets mais non aux déchets que l'on veut nous persuader de leur traitement préalable. J'espère que la population se mobilisera face à ce projet néfaste pour nos communes. J'espère que les gens favorables assumeront leur décision dans le temps, lorsque les nuisances seront présentes, comme les odeurs lors des épandages.

M. le Maire : Il est peut-être souhaitable de faire une réunion publique avec la société NATUP. On peut proposer les 12 ou 13 ou 14 novembre.

Il y a des sangliers le long du parc photovoltaïque.

M. Caré : la gestion de la chasse par EDF et une association de chasse de militaires n'est pas efficace.

Une plainte a été déposée à la poste pour le manque de régularité dans la distribution du courrier. Celle-ci sera transmise à la direction de la Poste.

Tour de table :

M. Osternaud : A-t-on des nouvelles pour l'état de nos routes, Mme Minard devait se déplacer.

M le Maire : Mme Minard ne s'est pas déplacée, mais nous savons que l'état de nos routes est loin d'être correct et nous essayons de faire au mieux pour l'entretien local.

Il y a des gens qui stationnent sur les trottoirs à Maillebois, ce qui est très gênant pour les déplacements. Il faut prévenir les gens.

M le Maire : Certains ont déjà été prévenus, nous allons de nouveau informer les concernés.

M. Maisons : Il faudrait voir avec l'AD2I pour recalibrer les feux dans Maillebois au niveau des travaux sur la station de relevage.

M. le maire : Cela va rapidement être signalé aux services de l'AD2I.

M. Vandeveld : quel est le devenir des poubelles vertes en fin d'année ?

M. le Maire : on pourra les conserver ou les redonner à l'agglomération.

M Merlet : Un grand merci à l'ensemble des gens qui ont œuvré pour la réussite des Journées Européennes du patrimoine, M et Mme Boedec, M et Mme Limoge, M et Mme Pichereau, M et Mme Bobet, M et Mme Brière. Nous avons eu 250 visiteurs durant le Week end.

Les Jeux artistiques ont été une réussite pour la commune, Mme Moreau, Peintre de Blévy, a laissé un facsimilé d'un de ses tableaux sur bâche, contre le lavoir et Bernard Blaise, sculpteur de Maillebois a laissé une sculpture sur le parc. Merci à eux.

Des barrières de protection ont été installées sur le stade et le long de la rue de la mairie à Blévy. L'objectif est de bloquer les véhicules, il est aussi à signaler qu'il est interdit de stationner sur le rond-point devant l'école de Blévy.

Un ralentisseur a été retiré rue Saint Claude, il était dangereux.

Les ronds-points de la Verdière et de l'école de Blévy ont été remis en état et un balisage a été installé.

Certains fossés ont été refaçonnés à Blévy, Dampierre et Feuilleuse.

Les barrières du stade et les bancs du terrain de tennis ont été remis en peinture.

Les caniveaux de Chennevières ont été nettoyés, le nettoyage va continuer sur l'ensemble de la commune.

Le chantier de remplacement des menuiseries de l'école de Blévy a commencé.

Nous avons reçu les plaques en plexiglass de commémoration « Georges Perec », Les plaques en pierre sont aussi prêtes chez le marbrier. Elles seront installées dès que nous aurons choisi une date d'inauguration.

Le 26 septembre a été organisée une réunion avec les habitants de Chennevières sur la sécurité routière. L'installation de feux récompenses a été validée par les habitants mais ils souhaitent que

l'ensemble du hameau soit protégé et non uniquement le carrefour. Une réunion est en cours de préparation avec l'AD2I et ELI28 pour réétudier l'implantation des feux. De plus il a été demandé lors de cette réunion, d'étudier et de demander l'installation d'un radar fixe ou temporaire. La mairie se renseigne sur la procédure de demande d'installation.

Le 22 octobre nous avons eu une réunion avec le Lieutenant Catellin, référent du SDIS, pour faire le point sur notre réseau d'extinction incendie sur la commune. Un contrôle de débit de nos bornes incendie est nécessaire. Un devis a été demandé à une société de services.

Le téléthon Maillebois fête ses dix ans et a commencé ses activités. Le vide grenier a eu lieu le 17 octobre, la randonnée se déroulera le 17 novembre avec un départ de Crécy Couvé et la traditionnelle « TARTIFLETTE » aura lieu le 23 Novembre à la salle polyvalente de Maillebois.

Je vais essayer en 2025 de relancer la rédaction de notre bulletin municipal car il y a eu beaucoup d'activités et nous devons les transcrire. Ivo Vandeveldé et moi-même aurons besoin de la participation de membres du conseil et de volontaires pour la rédaction. Merci par avance.

M. le Maire clôture la séance à 22 h 15.

M. le maire,

le secrétaire,

les conseillers,